

Au Fil des — Pages

AUTOMNE 2017



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

**En 2018,
*un festival
de théâtre
se monte à
la Chapelle
St Firmin,
participez !***

P.8



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Vie Communale	p.4
Vie Associative et Culturelle	p.11
La Métro	p.13
Informations Diverses	p.14
Informations Pratiques	p.16
Jeux	p.17

ZOOM SUR



MÉSAGE EN FÊTE

p.4



FESTIVAL DE THÉÂTRE

p.8



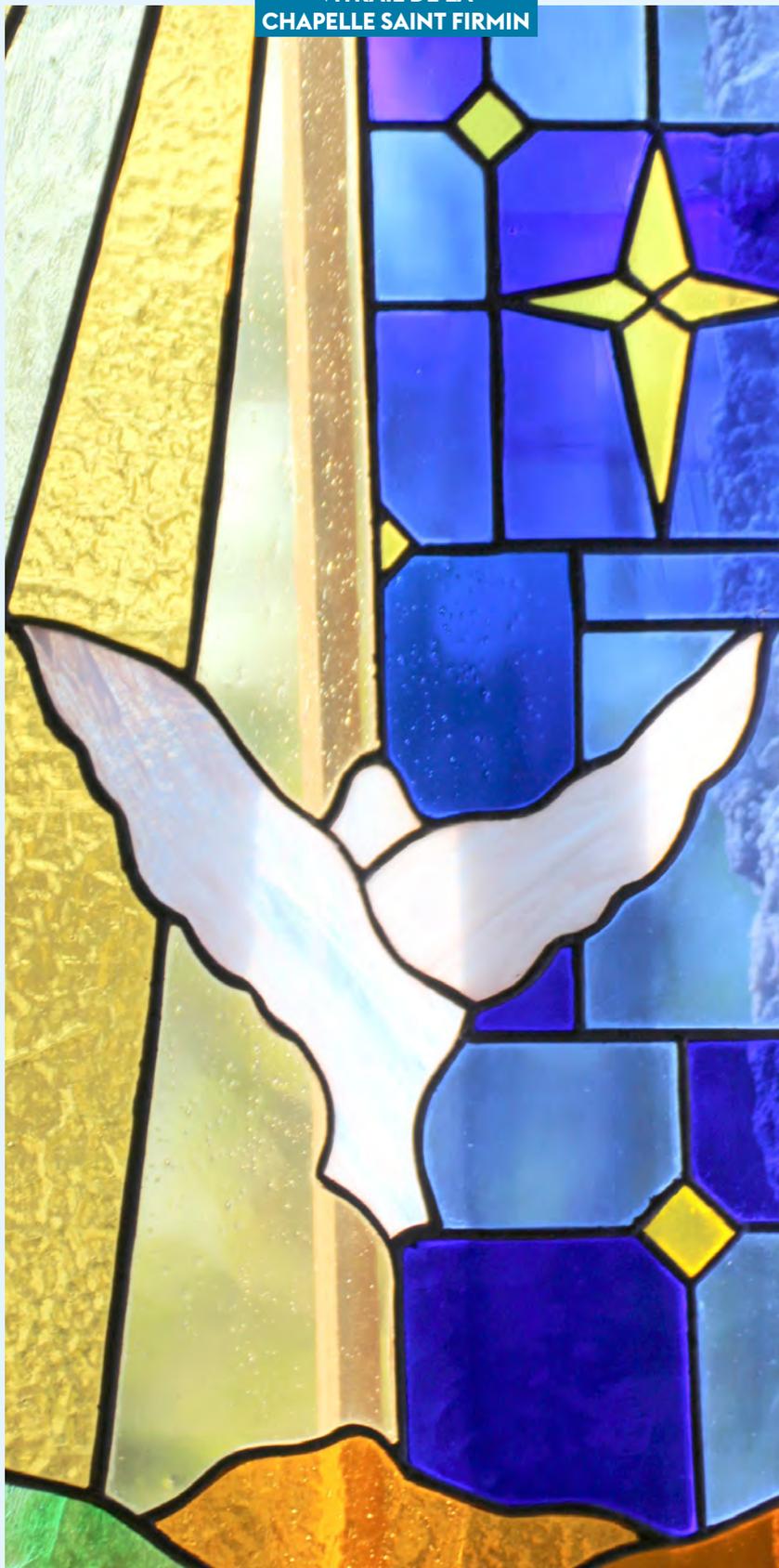
LE RECENSEMENT

p.10

PLACE DE LA MAIRIE

38220 Notre Dame de Mésage
Téléphone 04 76 68 07 33
Fax 04 76 78 32 18
mairie.ndmessage@wanadoo.fr
www.notredamedemesage.fr

VITRAIL DE LA CHAPELLE SAINT FIRMIN



Notre Dame de Mésage Au fil des pages
Dépôt légal 3^e trimestre 2017
Responsable de Publication : Tonino TOIA
Comité de rédaction : Commission Communication
Graphisme : Studio Bambam
Impression : Mairie
Tirage : 520 exemplaires



Notre commune se pare des belles couleurs de l'automne pour nous signifier que l'été est déjà derrière nous et que la nouvelle saison a bel et bien démarré, chargée d'évènements et de nouvelles perspectives. J'en ai retenu trois qu'il me semble important de partager avec vous.

Tout d'abord, la rentrée scolaire :

A Notre Dame de Mésage, elle a débuté sur un fond de désaccord avec les services départementaux de l'Éducation Nationale qui avaient programmé et acté la fermeture d'une classe de l'école élémentaire, alors que les effectifs sont importants : 1 classe à 30 élèves et une autre à 26.

Malgré la forte mobilisation des parents et du Conseil municipal, malgré les réunions avec l'Inspection Académique, malgré l'occupation de l'école pour faire entendre notre voix et notre volonté d'offrir de meilleures conditions d'accueil, et faciliter l'avenir de nos enfants, nous n'avons pas obtenu le maintien tant espéré de cette troisième classe, mais seulement des miettes de solution et un traitement inéquitable.

En dépit de ces difficultés, je sais que l'équipe enseignante aura à cœur d'accomplir sa mission auprès de nos enfants et je souhaite à tous beaucoup de plaisir ainsi qu'une belle réussite dans les objectifs pour cette année scolaire.

Améliorer le quotidien des écoliers mésageois est toujours une priorité pour le conseil municipal qui malgré le contexte, au cours de l'été, a permis la réalisation de travaux pour l'isolation phonique de la maternelle ainsi que la reconfiguration du préfabriqué en prévision d'une ouverture pour cette classe d'âge dès la rentrée prochaine. Pour les plus grands, et afin de faciliter les apprentissages et les rendre ludiques avec des outils modernes, nous sommes en train d'équiper une classe d'un tableau interactif.

Sur un tout autre plan, un changement important nous touchera tous financièrement suite à la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations) par la Métropole : l'obligation instaurée par la loi dès le 1^{er} janvier 2018, avec la création d'une taxe. Cette taxe, dans le cas des riverains de la Romanche, viendra se substituer à celle payée à l'association Romanche Aval et sera généralisée à l'ensemble des habitants de la Métropole Grenobloise.

Le montant de cette taxe sera fixé d'après le montant attendu pour 2018, soit 2,5 millions d'euros, avec une limite maximum de cotisation de 40€ / contribuable.

Une communication sera réalisée très prochainement par les services de la Métro.

Le dernier point, plus positif, concerne la mise en expérimentation l'année prochaine d'un service de transport à la demande sur les communes de St Pierre de Mésage et Notre Dame de Mésage par le SMTC. Il y aura en effet sur notre commune une quinzaine de points d'arrêt pour desservir le centre-ville de Vizille et le parking relais de Chantefeuille, où vous trouverez des correspondances en direction de l'agglomération grenobloise avec le même ticket de bus au coût d'environ 1,5€. Cette expérimentation permettra d'évaluer le besoin de transports dans le but, à terme, de lignes pérennes. L'aboutissement de cette expérimentation sera une avancée dans la mesure où elle facilitera les déplacements de ceux qui, jusqu'à ce jour, ne sont pas autonomes, comme de ceux qui souhaitent limiter l'utilisation de leur voiture.

Nous vous informerons avec plus de précision dans les mois à venir sur ce nouveau dispositif.

Bien à vous

- TONINO TOIA



MÉSAGE EN FÊTE

Vous étiez au rendez-vous!



Même si le temps n'était pas vraiment de la partie, vous avez été nombreux à vous déplacer pour venir à Mésage en Fête, la nouvelle fête du village, qui a eu lieu le samedi 30 septembre.

Des mésageois qui ont une passion ou un savoir-faire particulier sont venus vous les présenter.

Cette journée a été riche en activités :

La Batucada de Vif a déhambulé dans les rues du village



Démonstration de menuiserie par les Compagnons du Tour de France



Eric présente la bière qu'il distille et la marque de vêtements créés par son fils Jérémcy



Les travaux de peinture de Sandrine



Gravure de pierre par Soline



Mary-Eve présente ses produits issus de son élevage d'escargots



Le miel de Frédéric



Le stand de la Compagnie Partage (voir p. 8)



Le stand du Tennis Club



Les jeux



Le stand de maquillage du Sou des Ecoles



Démonstration de boxe savate par Mikael et Cindy



Le concours de gâteaux le jury délibère



1^{er} prix du concours de gâteaux : Lucie a remporté un panier garni



2^e prix : Astrid et Manon ont remporté 4 places de cinéma



3^e prix : Johan et Aurélian ont chacun remporté un bon de 10€ pour se faire plaisir à la buvette



La soirée dansante a été animée par notre DJ René



L'équipe du Comité des Fêtes



L'équipe du Comité des Fêtes est ravie de vous avoir reçus et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la seconde édition de Mésage en Fête!

Un grand merci également à tous les mésageois qui sont venus vous faire découvrir leurs passions et leurs savoir-faire, ainsi qu'aux associations qui ont participé.

NB : Cette journée demandant beaucoup de préparation, tous les volontaires sont les bienvenus. Vous pouvez prendre contact avec le Comité des Fêtes par mail : comitedesfetesndm@outlook.fr



URBANISME

Nouveaux panneaux de signalisation

- Des panneaux indiquant le nom de la commune "Notre Dame de Mésage" ont été posés à chaque entrée d'agglomération ainsi que la limitation de vitesse à 30 km/h applicable sur l'ensemble de la commune.
- Un radar dans le cadre de Métropole apaisée a été placé devant l'école afin d'indiquer et de sensibiliser les usagers de la route sur leur vitesse.
- Une zone de rencontre est créée sur la Place St-Sauveur, matérialisée par des panneaux "zone de rencontre", un quadrillage au sol en résine devrait être réalisé prochainement quand les travaux des 2 constructions en cours seront terminés.
- Un panneau « interdit 3t5 sauf desserte locale » situé en bas de la Montée de St Sauveur et un arrêté municipal N° 2016-035 rédigé, pour permettre d'indiquer que les véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes sont interdits à la circulation sur la voie communale n°20, "Route de Champ", dans le hameau de Saint Sauveur en direction de Champ sur Drac.
- Les autres voiries communales ne sont pas impactées par cet arrêté, ni l'interdiction aux véhicules d'un poids supérieur à 3.5 tonnes sur la commune, comme pour la livraison de fioul, de bois, de matériaux pour la construction, etc.



URBANISME

PLUI de Notre Dame de Mésage

Qu'est-ce qu'un PLUI ?

Le PLUI est un document de planification urbaine à l'échelle intercommunale et s'applique à une échelle plus large que celle du territoire communal.

Il exprime un projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale.

Le PLUI intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements (PLH Plan Local de l'Habitat), les déplacements quotidiens (PDU Plan de Déplacements Urbains), la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc.

Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc.

Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager).

Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

Etat actuel :

C'est ainsi que suite à notre 6e rencontre, qui s'est tenue le 25 septembre dernier, avec la Métro et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), un pré-zonage de la commune a été établi dans sa quasi-totalité.

Cependant, certains secteurs nécessitent encore d'attendre le retour du diagnostic environnemental « Trame Verte et Bleue » et la finalisation de la carte des aléas risques.

La nouvelle proposition de la carte des aléas que la Metro nous a remise

dernièrement n'est pas définitive pour le moment, donc non opposable.

Il est à noter que cette carte, tout comme celle établie en 1986 fait toujours apparaître des zones en aléa « Glissements de terrain » (plus ou moins faible) mais aussi des aléas d'effondrements, d'affaissements et de suffosion (cavité formée par la dissolution du gypse).

Le règlement associé à ces zonages « risques » nous parviendra d'ici quelques semaines, mais il est clair que l'impact de ces « zones à risques » se traduira soit, par une inconstructibilité stricte sur les secteurs identifiés, soit par des préconisations de construction conditionnelle pour les projets nouveaux.



TRAVAUX

Réparation de la conduite d'approvisionnement en eau potable

Il y a un an, la conduite d'eau potable située dans le lit de la Romanche s'est cassée. Les services de la Métropole ont mis des travaux en œuvre afin de remplacer la conduite à l'identique. Ceci a nécessité d'importants travaux relatés ci-dessous en images.

Coût des travaux : 205 000 € HT

Caractéristiques travaux :

- Conduite Fonte DN 200 mm centrée dans fourreau acier 400mm
- Conduite posée à 2 m sous fil d'eau Romanche
- Protection en enrochements percolés épaisseur 1 m
- 1 ventouse et 1 vanne de sectionnement sous regards
- Longueur 90 ml
- Pression 15 bars – essais à 23 bars
- Durée travaux : 8 semaines dont 5 dans le lit de la Romanche

LE DÉROULEMENT DU CHANTIER





FESTIVAL

Un festival de théâtre se monte, participez !

Après "Si Saint Firmin m'était conté" en 2008-2009, La Compagnie Partage propose un **nouveau projet participatif** sur notre commune : **Contes et Merveilles du Monde à la Chapelle St Firmin**

Le projet est de créer, avec les mésageois entre autres, plusieurs spectacles qui composeraient un festival de 3 jours à la chapelle Saint Firmin les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018.



CE FESTIVAL RASSEMBLERA DIFFÉRENTS MODES D'EXPRESSION THÉÂTRALE :

- **Une pièce de théâtre**
« LA ROUSSALKA » inspirée librement de « La Roussalka » d'Alexandre POUCHKINE qui mit en vers ce conte slave et de nombreuses légendes autour des Roussalkas.
Mise en scène : Manon Josserand.
- **Un spectacle d'improvisation** présenté à l'issue de stages par des comédiens qui travailleront tout au long de l'année sur l'improvisation autour de thèmes tels que le voyage, les légendes, les différentes cultures.
Intervenante : Manon Josserand.
- **Un spectacle pour enfants** à l'issue de stages de théâtre enfants (entre 7 et 11 ans) sur le thème des Contes et merveilles.
Intervenante : Manon Josserand.
- **Un spectacle de « Lecture à voix haute »**, préparé et animé par les membres de l'atelier lecture de *la Compagnie Partage*.
- **Un Atelier de création de décors et de costumes** pour le festival.
Intervenante : Annick Noël.

DURANT TOUTE L'ANNÉE, DES STAGES PERMETTRONT À CHACUN DE S'INVESTIR DANS CET AMBITIEUX PROJET.

Les stages enfants se dérouleront :

- **Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2017** (50 euros)
- **Du samedi 10 au mardi 13 février 2018** (70 euros)
- **Samedi 24 et dimanche 25 mars 2018** (50 euros)
- **Samedi 12 et dimanche 13 mai 2018** : répétition du groupe des enfants avec tous les autres groupes durant le week-end.
- **Samedi 19 et dimanche 20 mai 2018** : répétition du groupe des enfants avec tous les autres groupes durant le week-end.
- **Du Vendredi 25 au dimanche 27 mai 2018** : Répétition générale

Les stages adultes : "Improvisation et lâcher prise" seront également mis en place en vue de ce même spectacle CONTES ET MERVEILLES (coût du stage : 40 euros par week-end)

- **Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017**
- **Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017**
- **Samedi 27 et dimanche 28 janvier 2018**
- **Samedi 10 et dimanche 11 mars 2018**
- **Samedi 28 et dimanche 29 avril 2018**

Les stages et répétitions se dérouleront sur les communes de Vizille et Notre Dame de Mésage. Si ce projet vous intéresse et que vous et/ou vos enfants souhaitez y participer, prenez contact avec la Cie Partage :

- **Manon Josserand** : manon.josserand@orange.fr
- **Compagnie Partage** : association-compagnie.partage@laposte.net
- **Gilles COCHET (Président)** : tel : 06 08 14 87 20
mail : gilles.cochet152@orange.fr





NEWSLETTER



Toutes les infos de la commune dans votre boîte mail !

Vous voulez être informé de ce qui se passe sur la commune ? Inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information électronique sur votre boîte mail !

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement chez vous : manifestations culturelles et sportives, la vie des associations, les informations pratiques, les travaux, La Métro...

Et en cas d'événement particulier (grève de la collecte des déchets, coupure d'eau ou d'électricité...), c'est un bon moyen pour nous de rapidement vous tenir informés !

N'hésitez plus ! Inscrivez-vous en envoyant un mail à : communication@notredamedemesage.fr

Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie : 04 76 68 07 33 ou remplir ce coupon et le déposer à la mairie.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL

Nom

Prénom

Tél.

Email

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à la diffusion de la newsletter de la commune. La destinataire des données est la mairie de Notre Dame de Mésage. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

RÈGLEMENT

Mise en place du paiement en ligne



En juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de moderniser les moyens de paiement proposés aux parents, pour qu'ils puissent régler plus facilement les factures de cantine, périscolaire et NAP.

Ainsi, en plus du moyen habituel de paiement (par chèque, espèces ou CB à la Trésorerie), vous avez désormais la possibilité de payer soit par carte bancaire à distance (TIPI), soit par prélèvement automatique. Pour le paiement par carte bancaire, il vous suffit de vous connecter sur le site internet proposé par la Direction Générale des Finances Publiques, <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, muni de l'identifiant collectivité et de la référence de la facture (les deux éléments sont indiqués sur la facture).

Le prélèvement automatique permet de simplifier les démarches et de limiter le risque d'impayé. Vous serez ainsi prélevé chaque mois, à date fixe (fin de mois), du montant de votre facture. Vous aurez la possibilité de mettre fin au prélèvement automatique à tout moment, et/ou de le reprendre quand vous le souhaitez.

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique, il faut vous rendre en mairie muni de votre IBAN, afin de remplir le formulaire « mandat de prélèvement SEPA ».

SÉCURITÉ

Accès à la Montée St-Sauveur

Le carrefour qui permet d'accéder à Notre Dame le Haut depuis la montée de Laffrey est assez étroit quand plusieurs voitures attendant de pouvoir descendre sont stationnées là.

Il est donc demandé aux usagers des voitures descendant du haut, de bien vouloir limiter à seulement deux voitures l'arrêt au "Cédez le passage" .

Si, quand vous arrivez au carrefour, deux voitures attendent déjà pour rejoindre la nationale, merci de bien vouloir vous arrêter au niveau du panneau "Traversée de route", présent sur la droite de la chaussée (comme indiqué sur le schéma).

Cela permettra aux voitures quittant la nationale pour monter sur le haut de la commune, d'avoir assez de place pour négocier le virage en toute sécurité.





CHASSE

La chasse est ouverte depuis le 10 septembre

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires. Pour la saison cynégétique à venir, l'activité de la chasse ouvrira le dimanche 10 septembre 2017 et se clôturera le 28 février 2018 pour le département de l'Isère.

Sur la commune de Notre Dame de Mésage, les jours de chasse sont les suivants :

- **du 11 septembre 2017 au 14 janvier 2018 : tous les jours sauf les vendredis.**

La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi) :

- **du 15 janvier au 31 janvier 2018 uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.**
- **du 1^{er} février au 28 février 2018 uniquement en battue les samedis et dimanches.**

Sur les terrains communaux les battues sont signalées par des panneaux "chasse en cours".

Le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).

Sur le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage, ce terrain est totalement interdit à tous publics par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux "terrain militaire entrée interdite". L'ACCA est locataire du dit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratiquer la chasse en toute légalité. De plus, il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, dans la mesure du possible, de privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.

JARDINAGE

Elagage des végétaux

Il est rappelé aux habitants de la commune que les haies doivent être élaguées afin que les voies communales soient libres de végétaux.

Les camions et autres gros véhicules (camion poubelle) doivent pouvoir passer librement sur les voies de la commune. Actuellement, certains chauffeurs rencontrent des difficultés dans certains secteurs arborés de la commune.



ATTENTION

Adaptez votre allure !

Des vitesses excessives sont régulièrement constatées sur la commune. Merci aux conducteurs de véhicules à moteur d'adapter leur vitesse pour le respect et la sécurité de tous.



PACS

Le PACS passe du tribunal à la mairie



Le Pacte Civil de Solidarité ou PACS a été créé en 1999 et permet à deux personnes majeures de sexe opposé ou de même sexe, de conclure un contrat qui établit entre elles des droits et des devoirs.

Depuis sa création, l'enregistrement, la modification ou la dissolution du PACS étaient enregistrés par le Tribunal d'instance.

A partir du 1er novembre 2017, le service de l'Etat Civil des communes reprend à son compte la responsabilité de l'enregistrement des demandes de PACS ou toutes modifications de ce dernier.

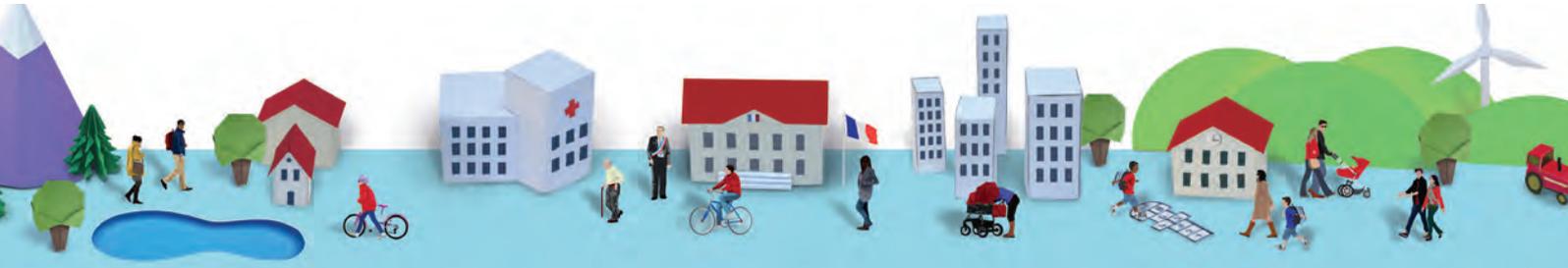
Pour plus d'informations, contactez la mairie.



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la Direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**





À VENIR

LOTO

Le Club de l'Age Heureux organise un loto le **samedi 25 novembre** à partir de 14h.
Nombreux lots • Buvette • Pâtisseries maison
Salle du Connex, Bâtiment du Moulin • Venez nombreux !



SOU DES ÉCOLES

Nouvelle année au Sou des écoles



Le Sou des écoles s'est réuni lundi 16 octobre à 20h pour l'Assemblée Générale qui conviait tous les parents des enfants scolarisés sur les 2 écoles que compte notre commune.

Bonne nouvelle, de nouvelles mamans sont venues grossir les rangs clairsemés du Sou ! Les parents ont montré leur enthousiasme et leur énergie pour cette nouvelle année scolaire !

Le Bureau a fait le bilan des différentes manifestations passées qui ont permis de récolter de l'argent afin d'aider les enseignantes à réaliser certains projets. L'an passé, le Sou a financé l'achat de livres, des sorties (à la ferme, au musée de la Résistance, à Hydrelec), des interventions (passion bois, mini ferme). Enfin les comptes ont été présentés à l'Assemblée.

Le Bureau a été renouvelé, sans changement, mais nous comptons 6 membres actifs de plus !

Le compte Facebook **Sou des Ecoles NDM** va être actualisé afin que tous les parents aient accès plus facilement aux informations.

Les manifestations à venir pour l'année scolaire 2017/2018 ont été évoquées.

Alors à vos agendas !

- **dimanche 26 novembre**, une bourse aux jouets sera organisée dans la salle polyvalente Marcel Richard, de 9h à 17h. N'hésitez à vous inscrire et à venir faire des bonnes affaires ! Une buvette/ snack sera présente sur place pour vous régaler.

Pour tous renseignements ou inscriptions, téléphoner au 06 51 37 74 09 ou par mail soudesecolesnd@gmail.com

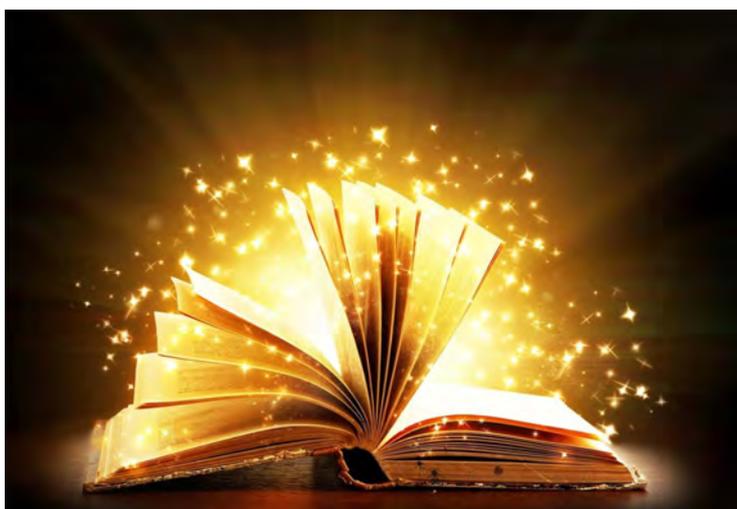
- **samedi 3 février** : Carnaval !
- **vendredi 29 juin** : kermesse

L'Assemblée générale s'est terminée autour d'un verre de l'amitié, moment convivial d'échanges et de rires.

Nous espérons vous retrouver très prochainement sur nos manifestations !

STAGES

Les stages de théâtre de la Compagnie Partage



Dans le cadre de son Projet de festival de théâtre « Contes et merveilles », la Compagnie Partage propose des stages de théâtre pour les adultes et les enfants (cf. article p. 8)

Pour la période de l'automne et de l'hiver, les stages enfants se dérouleront :

- **Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2017 (50 euros)**
- **Du Samedi 10 au mardi 13 février 2018 (70 euros)**

Les stages adultes se dérouleront :

- **Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017 (40 euros)**
- **Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017 (40 euros)**
- **Samedi 27 et dimanche 28 janvier 2018 (40 euros)**
- **Samedi 10 et dimanche 11 mars 2018 (40 euros)**
- **Samedi 28 et dimanche 29 avril 2019 (40 euros)**

Les stages et répétitions auront lieu sur les communes de Vizille et Notre Dame de Mésage.

Contact :

Manon Josserand : manon.josserand@orange.fr

Compagnie Partage : association-compagnie.partage@laposte.net

Gilles COCHET (Président) : 06 08 14 87 20

mail : gilles.cochet152@orange.fr



ACTIVITÉS

La rentrée d'AGIL



AGIL vous propose à nouveau cette année ses activités. N'hésitez pas à vous inscrire, c'est tout à côté et très sympa !

• GYM FITNESS ZUMB'

Lundi :

- 18h à 19h : CARDIO
- 19h à 20h : RENFORCEMENT MUSCULAIRE
- 20h à 21h : ZUMB'STEP
(Mélange de danse et de step)

Mercredi :

- 17h à 18h : ZUMB' enfants (à partir de 5 ans)

• YOGA

Jeudi 18h30 à 20h

• ART FLORAL

Atelier créatif une fois par mois de 18h30 à 20h

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

- **agilmessage@orange.fr**
tel : Annie 06 30 70 74 70 – Stéphanie 06 73 18 59 49 – Marie 06 82 65 77 76
- **GYM FITNESS** : Avec Pascale Lisi : 06 09 63 88 64–Facebook Agil gym
- **YOGA** : avec Mauricette Chave : 06 12 36 49 23
- **ATELIER FLORAL** : avec Sonia BARILLOT 06 50 09 38 75

EXPOSITION

Exposition de peinture

" Eve, Adam et... les Autres".

Le couple mythique et d'autres figures bibliques ou mythologiques ont été largement représentées dans l'histoire de l'art. Quoi de mieux comme cadre que la Chapelle Saint Firmin pour accueillir l'exposition de Carole Exbrayat, plasticienne clairoise ; les gravures, peintures et collages de l'artiste revisitent ces personnages, avec humour et tendresse.

Samedi 11 et dimanche 12 novembre

Chapelle Saint Firmin • De 10h à 12h et de 14h à 18h



Soirée Beaujolais Nouveau !

VENDREDI 17 NOVEMBRE 19h00

Salle du Moulin Notre Dame de Mésage

Assiette garnie + verre de vin : 6€
Le verre : 2€

Selections Cavo Régasse

Labels of alcohol and dangerous pour the water, consumption avec modération

DÉGUSTATION

Venez fêter le Beaujolais Nouveau

Venez fêter le Beaujolais Nouveau à la salle du Moulin de Notre Dame de Mésage, dès 19h le vendredi 17 novembre !

Le Comité des Fêtes aura le plaisir de vous retrouver autour d'une dégustation de Beaujolais, et de son assiette de charcuterie.

Assiette garnie + verre de vin : 6€ • Verre de vin : 2€

Venez nombreux avec vos amis !

APPEL À PARTICIPATION !

Les Délices Perchés

Une grande fête populaire, une journée de cuisine et de musique à Saint Firmin !

Notre-Dame-de-Mésage et sa belle chapelle Saint-Firmin se préparent à accueillir un nouvel événement musical et gastronomique en juin 2018 (date précise en cours de validation).

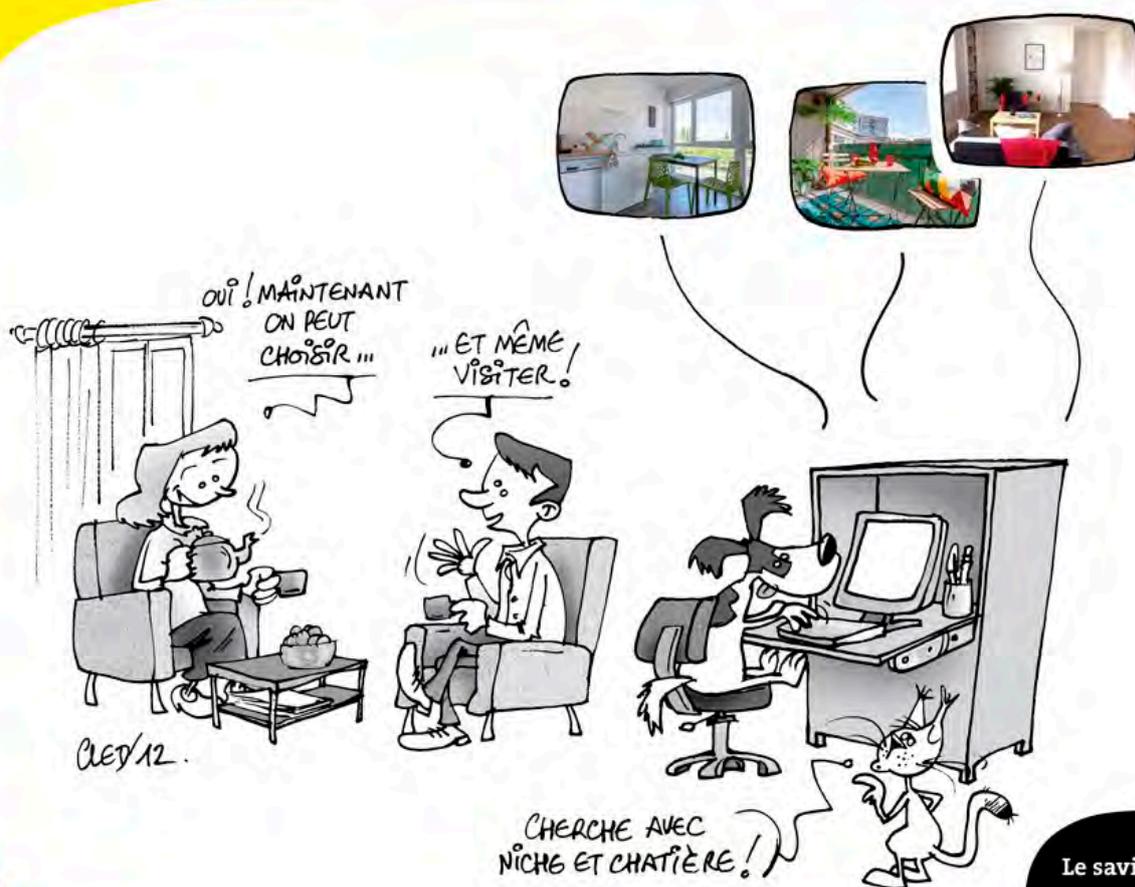
Au programme : grand banquet, bal festif, cuisine du monde, concerts intimistes, cueillette sauvage, spectacles en forêt, recettes de grand-mère...

Nous recherchons dès à présent les bénévoles pour constituer l'équipe d'organisation.

Contactez Vincent : 06 07 06 86 64
vincent.tournoud@gmail.com

NOUVEAU RECHERCHEZ ET TROUVEZ VOTRE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE !

- 1 Consultez les offres
- 2 Déposez votre candidature



Le saviez-vous ?
2/3 des français peuvent prétendre à un logement social.

Sur le territoire de la Métropole grenobloise, les bailleurs sociaux expérimentent la location active sur une partie de leurs logements à louer.

Ils mettent sur leur site, des petites annonces à consulter.

Un logement vous intéresse ? Déposez votre candidature. Elle sera examinée en fonction des critères légaux de l'attribution des logements sociaux*.

Vous serez informé si vous êtes retenu sur le logement proposé.

+ d'infos : lametro.fr/logementsocial

* Cf. articles L441, L441-1 et R441-1 du Code de la construction et de l'habitation.



MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La recherche d'un logement social s'avère souvent être un parcours difficile. Sur le territoire de la Métropole grenobloise, les bailleurs sociaux expérimentent la location active sur une partie de leurs logements à louer. Ils mettent sur leur site, des petites annonces à consulter.

Un logement intéresse l'internaute ? Il dépose sa candidature

qui sera examinée en fonction des critères légaux de l'attribution, puis sera informé des suites données à sa demande. Afin de garantir un service de proximité et la même information pour tous, Grenoble-Alpes Métropole a mis en place un nouveau service d'accueil des demandeurs de logements sociaux.

Comment avoir accès à un logement social ?

L'accès au logement social est encadré. Pour accéder à un logement, il faut faire une demande et voir son dossier accepté par une commission d'attribution logement. Afin de garantir **un service de proximité et la même information pour tous sur le territoire de l'agglomération**, Grenoble-Alpes Métropole organise un **nouveau service Métropolitain d'information et d'enregistrement**.

Ce nouveau service, piloté par la Métropole, mobilise les 49 communes du territoire, le Pôle Habitat Social et Action Logement. Ces acteurs vous accueillent pour :

- vous informer sur les démarches
- enregistrer et mettre à jour votre demande

Remplir votre dossier

Pour bénéficier d'un logement social, des plafonds de ressources sont fixés et réévalués chaque année au 1er janvier. Si vous êtes éligible, téléchargez le dossier de demande de logement social sur Internet ou récupérez-le dans l'un des guichets d'accueil mis en place par la Métropole.

Remplissez-le et accompagnez-le de toutes les pièces justificatives nécessaires.

Où envoyer votre dossier

Envoyez votre dossier par courrier à Pôle Habitat Social ou déposez-le à l'un des guichets d'enregistrement de la Métropole :

- Pôle Habitat Social (6 boulevard Roger Salengro-38100 Grenoble)
- Certaines mairies de la métropole ou CCAS dans les autres communes
- Action Logement si vous êtes salarié d'une entreprise cotisante

Un seul dossier suffit. Toutes les communes que vous aurez demandées et tous les bailleurs du territoire pourront consulter votre dossier via le Système national d'enregistrement. Il n'est donc pas nécessaire de déposer un dossier auprès de chaque acteur.

Attention : votre demande de logement doit être renouvelée tous les ans.

Votre dossier est enregistré

Votre demande est enregistrée pour l'ensemble des bailleurs sociaux de l'Isère. Un courrier d'attestation comportant un numéro de dossier vous est envoyé sous un mois. Conservez-le !

Pendant l'attente (en moyenne 18 mois), vous pouvez demander à être reçu afin de bénéficier de conseils sur vos choix de quartiers ou sur la manière de préciser toute évolution de votre situation familiale et les pièces nécessaires à apporter.

L'attribution d'un logement

Quand un logement se libère, **trois candidats** sont proposés par les financeurs (État, communes, Métropole, Action Logement, bailleurs, propriétaires).

La commission d'attribution, constituée par le conseil d'administration de l'organisme HLM, se réunit et classe les trois candidats par ordre de priorité en s'appuyant sur des **critères réglementaires** fixés par le Code de la Construction et de l'Habitat (composition du ménage, niveau de revenus, conditions de logements actuel, situation de handicap, etc.).

Si vous êtes **le candidat numéro 1**, la commission d'attribution vous envoie un courrier en vous indiquant le délai de réponse à respecter. Certains bailleurs vous proposent d'effectuer une visite du logement. La Métropole et ses partenaires travaillent à une harmonisation de cette pratique.

Si vous acceptez la proposition de logement, **vous signerez alors le bail** et emménagerez dans votre nouvel appartement. Sinon, l'information est notée dans votre dossier, il est important d'en expliquer les motivations, et le logement est proposé au candidat suivant.

La Métropole, actrice du processus d'attribution

La Métropole peut, en sa qualité de financeur du logement social sur son territoire, proposer des ménages à loger aux bailleurs sociaux. Elle a confié cette possibilité aux communes qui se sont engagées sur **des principes d'équité et de transparence partagés**.

La ville de Grenoble a souhaité que ce droit de réservation s'exerce à un niveau intercommunal. C'est pourquoi la Métro-

pole propose des ménages candidats pour une partie des logements situés à Grenoble.

Si vous êtes demandeur de logement sur ce territoire, vous pouvez contacter le service Gestion du Logement Social et de l'Hébergement d'insertion au **04 57 38 50 99** aux heures de permanence : Le lundi, mercredi, vendredi matin : de 8h30 à 12h30.

Le territoire de la Métropole donne le choix aux habitants

Une pratique innovante et expérimentale : des logements à louer en annonce sur Internet!

Pour favoriser la transparence et simplifier les démarches, certains logements sociaux sont proposés à la location via des annonces internet. Cela permet à tous de mieux connaître l'offre disponible, et de se positionner sur un logement qui correspond à leurs attentes.

Si vous êtes intéressé et déjà demandeur de logement social, dans le respect des plafonds de ressources, vous pouvez candidater.

Si vous n'êtes pas encore demandeur de logement social, sachez que plus de **60% des Français sont éligibles au logement social**. Peut-être en faites-vous partie. Reportez-vous aux plafonds de ressources et faites vos démarches en ligne. Une fois votre demande enregistrée, vous pourrez candidater.

En 2017, 530 logements seront concernés sur tout le territoire de la Métropole et dans le parc de logements de différents bailleurs. 600 logements seront concernés pour 3000 attributions en moyenne chaque année.

D'ici la fin 2017, un site unique devrait être déployé. Dans l'attente, rendez-vous sur les sites internet des bailleurs suivants :

- ACTIS • SDH • OPAC 38 • Grenoble Habitat • Pluralis • LPV • Semcoda • SCIC Habitat Rhone Alpes • 3F

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune **www.notredamedemesage.fr** ou sur celui de la Métro

<https://www.lametro.fr/57-ma-demande-de-logement-social.htm>

DISPOSITIF

LA GARANTIE JEUNES



La Garantie Jeunes est un dispositif mis en place par le gouvernement, et généralisé à tout le territoire français, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il doit accompagner les jeunes vers une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours contractualisé intensif de formation et d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie. Ce contrat est conclu avec une Mission Locale pour une durée d'un an. Il peut être renouvelé pour une durée maximale d'un an lorsque l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint.

Pendant la durée du contrat, et à condition de respecter ses engagements, le jeune pourra bénéficier d'une aide financière mensuelle d'un montant de 461,72€. Celle-ci peut éventuellement se cumuler avec des revenus d'activité si leur montant ne dépasse pas un certain seuil.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les jeunes de 16 ans au moins à 25 ans au plus, en situation de grande précarité, qui ont quitté l'école, ne sont pas en formation ou sont sans emploi, et dont les ressources sont inférieures à 535,17€ par mois.

Pour plus d'informations, contactez :
MISSION LOCALE ALPES SUD ISERE
205 Chemin des Mattons • 38220 VIZILLE
04 76 78 88 76 • www.missionlocale-si.com

APICULTURE

Déclaration annuelle de ruches



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa

gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française..

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

DÉCHETS

Collecte des déchets les jours fériés

SUR LE HAUT DE LA COMMUNE

Prochainement, deux lundis seront fériés : les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Ces collectes seront effectuées les mercredis 27 décembre et 3 janvier. Pensez à sortir votre container le mardi soir.

ENQUÊTE

Enquête sur les travaux des berges de La Romanche

Durant l'été 2014, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) a réalisé une enquête dans le cadre du projet Romanche-Séchilienne concernant l'état initial de la fréquentation des berges de la Romanche.

Suite aux travaux réalisés, le SYMBHI souhaiterait connaître les avis et ressentis des utilisateurs sur les aménagements effectués. Pour cela, une enquête a été mise en place.

Cette enquête se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2017 dans l'objectif d'évaluer :

- Les usages et pratiques sur les berges de la Romanche
- La satisfaction des usagers par rapport aux aménagements paysagers réalisés par le Symbhi (cheminements piétons et cycles, aires de pique-nique, accès sports d'eau vive, ...)

Pour y participer, rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune : **www.notredamedemesage.fr**

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de

M. Michel CHARLES, décédé le 14 août, domicilié au 39, rue de La Touche

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.



CLIC

Vos démarches à portée de clic

Depuis le 16 octobre, les guichets de la Préfecture et des Sous-préfectures n'accueillent plus le public aux guichets des cartes grises et des permis de conduire.

Vos démarches peuvent déjà être effectuées 24h/24, 7j/7 par vos soins sur isere.gouv.fr



RAM



Nouveaux horaires du Relais d'Assistants Maternels

Les horaires du Relais d'Assistants Maternels ont changé depuis septembre. **Désormais, l'accueil se fait tous les vendredis, de 13h à 17h, à la Maison de l'enfant, 123 rue de la république, à Vizille.**

Permanences téléphoniques :

- En journée entière : mercredi et jeudi
- En après-midi : lundi et vendredi

Contact : 04 76 78 89 09 - ram@sudgrenoblois.fr

ANNONCE



Installation d'un élevage de chèvres angora et production de mohair dans la région Grenobloise

Je souhaite créer un élevage de chèvres angora et produire un mohair local et de grande qualité. J'ai 28 ans et termine actuellement ma formation pour obtenir un BPREA dans le cadre d'une reconversion professionnelle. En plus de l'élevage, de la gestion de la transformation du mohair et de la commercialisation directe des produits en mohair, j'envisage de faire de l'accueil à la ferme afin de mettre en valeur le type d'agriculture à laquelle je veux contribuer. La chèvre angora est idéale pour présenter de façon pédagogique les activités agricoles.



De l'élevage au mohair :

Installation progressive afin de sélectionner mon troupeau et créer une activité durable

Tonte du mohair, fibre naturelle douce, légère et isolante. Sa transformation se fait de façon collective avec les autres éleveurs français

Gamme de produits variés et de qualité : pelotes, vêtements, couvertures ... en vente directe

Vous pouvez m'aider à m'installer :

Afin de pouvoir recevoir les animaux, je recherche activement du foncier et des bâtiments :

- entre 5 et 20 ha de prairies relativement groupées (dont quelques hectares en propriété)
- un/des bâtiment(s) pour les chèvres et stocker le foin, la paille, etc ...
- éventuellement, un bâtiment nous permettant de nous loger, mon conjoint et moi sur la ferme (ou la possibilité de le construire)

Si vous avez connaissance de bâtiment(s) ou de terres agricoles à vendre/louer sur les balcons de Belledonne, ou au sud de Grenoble, vous pouvez me contacter :

lefebvre.harmonie@gmail.com

06 37 56 13 29

Recherche inscrite au Répertoire Départ Installation de la Chambre d'agriculture d'Isère





Numéros utiles

MAIRIE

Téléphone : 04 76 68 07 33
 Fax : 04 76 78 32 18
 Email : mairie.ndmessage@wanadoo.fr
 Web : www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public
 Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30
 Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00

ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone : 04 76 08 31 02

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Téléphone : 04 76 68 12 85

SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence) : 15

GENDARMERIE

Téléphone : 17

POMPIERS

Téléphone : 18

URGENCES MÉDICALES

Téléphone : 08 10 15 33 33

URGENCES DEPUIS UN PORTABLE

Téléphone : 112

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

Tél : 04 76 08 47 09

Horaires : de 20h à 23h tous les jours,
 de 14h à 18h le samedi, de 9h à 12h le
 dimanche.

PHARMACIES DE GARDE

Si vous souhaitez connaître
 les pharmacies de garde de votre secteur :

• Composez le **32 37** • Consultez **www.3237.fr**

11/11/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
12/11/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
19/11/17	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
26/11/17	Pharmacie du Château	VIZILLE
03/12/17	Pharmacie de BRIE	BRIÉ ET ANGONNES
10/12/17	Pharmacie du Château	VIZILLE
17/12/17	Pharmacie BONNET	JARRIE
24/12/17	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
25/12/17	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
31/12/17	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
01/1/18	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC

DÉCHETTERIE DU PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans
 38220 Vizille

Lundi : fermée
 Mardi : 8h-13h
 Mercredi : 8h-13h / 14h-18h
 Jeudi : 8h-3h
 Vendredi : 8h-13h
 Samedi : 8h-18h

DÉCHETTERIE DE CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange
 38560 Champ-sur-Drac

Lundi : 13h-18h
 Mardi : 13h-18h
 Mercredi : 8h-12h / 13h-18h
 Jeudi : 13h-18h
 Vendredi : 13h-18h
 Samedi : 8h-8h

DÉCHETTERIE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Lundi : fermée
 Mardi : 8h-13h
 Mercredi : 8h-13h / 14h-18h
 Jeudi : 8h-13h
 Vendredi : 8h-13h
 Samedi : 8h-18h

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

VENDEDI 25 MAI 2018

Les usagers doivent s'inscrire en appelant le numéro gratuit de la
 Métropole au
0 800 500 027, au plus tard le lundi qui précède la collecte.

VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de
 Grenoble-Alpes Métropole au numéro : **0800 805 807**

BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires
 suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site **www.
 notredamedemesage.fr** et surtout abonnez-vous à la lettre
 électronique d'informations mensuelle (newsletter).

PERMANENCES ARCHITECTURALES

JEUDI 7 DECEMBRE :
 Saint Pierre de Mésage



MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A											■	
B								■				
C					■							
D						■						
E			■						■			
F				■						■		
G		■					■				■	■
H	■							■				
I								■				
J						■				■		
K			■							■		
L					■							

HORIZONTALEMENT

- A Equipier
- B Engourdi-Raire
- C Fait le mouton-Squame
- D Ancêtre-Voile carrée
- E Radon-Du verbe avoir-Première femme
- F Lettre triple-Membre d'une ethnie vivant au Rwanda et au Burundi-Existes
- G Inventé-Terre
- H Ranger-Ancien empire
- I Concrésite-Verbal
- J Herbe de Saint Christophe-Comune
- K Interjection-Egales-Alcool
- L A eux-Se dit d'un triangle dont les côtés sont de longueur inégale

VERTICALEMENT

- 1 Boîte de nuit-Type illuminé qui dirige une secte
- 2 Ester de l'acide oléique-Fruit
- 3 Dieu des vents-Bruit
- 4 Traîne d'un vêtement-Rouspetteur
- 5 Patrie d'Abraham-Etage de l'éocène
- 6 Poisson-Assassinées-Est anglais
- 7 Petite cruche à bec et à anse-Instrument de musique à 3 cordes du moyen age
- 8 Itou-Roi de Juda
- 9 Irlande-Partie supérieure de l'os iliaque
- 10 Rattache-En colère
- 11 Ecolier-Caresse
- 12 Frangins-Poinçon

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B								■				
C						■						
D			■							■		
E		■			■							
F									■			
G				■				■			■	
H							■					
I					■							
J						■				■		
K			■									
L								■				

HORIZONTALEMENT

- A Renvoi
- B Hispanique - Paresseux
- C Porter - Imprimant
- D Deux romains - Infect - Redevable
- E Conifère - Américain
- F Noyée - Obtenue
- G Oncle d'Amérique - Ur - Fauourg
- H Débute - Recherché
- I Télévision - Brocheur
- J Ilots - Chassie - Ici
- K Sans quoi - Rafistolé
- L Marchande - Issues

VERTICALEMENT

- 1 Evolution
- 2 Obtempéré - Qui a de gros seins
- 3 Propre - Sacrifié
- 4 Serre - Kitsch
- 5 Irlande - Rocher - Poche
- 6 Cube - Graffiter - Bismuth
- 7 Enjoindre - Guetté
- 8 Aperçu - Equipe
- 9 Enfermer - Abondance
- 10 Ecole - Transmet - Démonstratif
- 11 Grand oiseau coureur - Essaim
- 12 Jupe des danseuses - Bâtiments à chevaux



AGENDA

**SAMEDI 11 ET
DIMANCHE 12 NOVEMBRE**

**Exposition de peinture
"Eve, Adam et...les Autres"**
Chapelle St Firmin • (page 12)

**SAMEDI 11 ET
DIMANCHE 12 NOVEMBRE**

Stages de théâtre adultes • (page 9)

SAMEDI 25 NOVEMBRE

Loto du Club de l'âge Heureux
Salle du Connex, Bâtiment du
Moulin • (page 9)

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

Bourse aux jouets du Sou des Ecoles
Salle polyvalente Marcel Richard

**SAMEDI 25 ET DIMANCHE
26 NOVEMBRE**

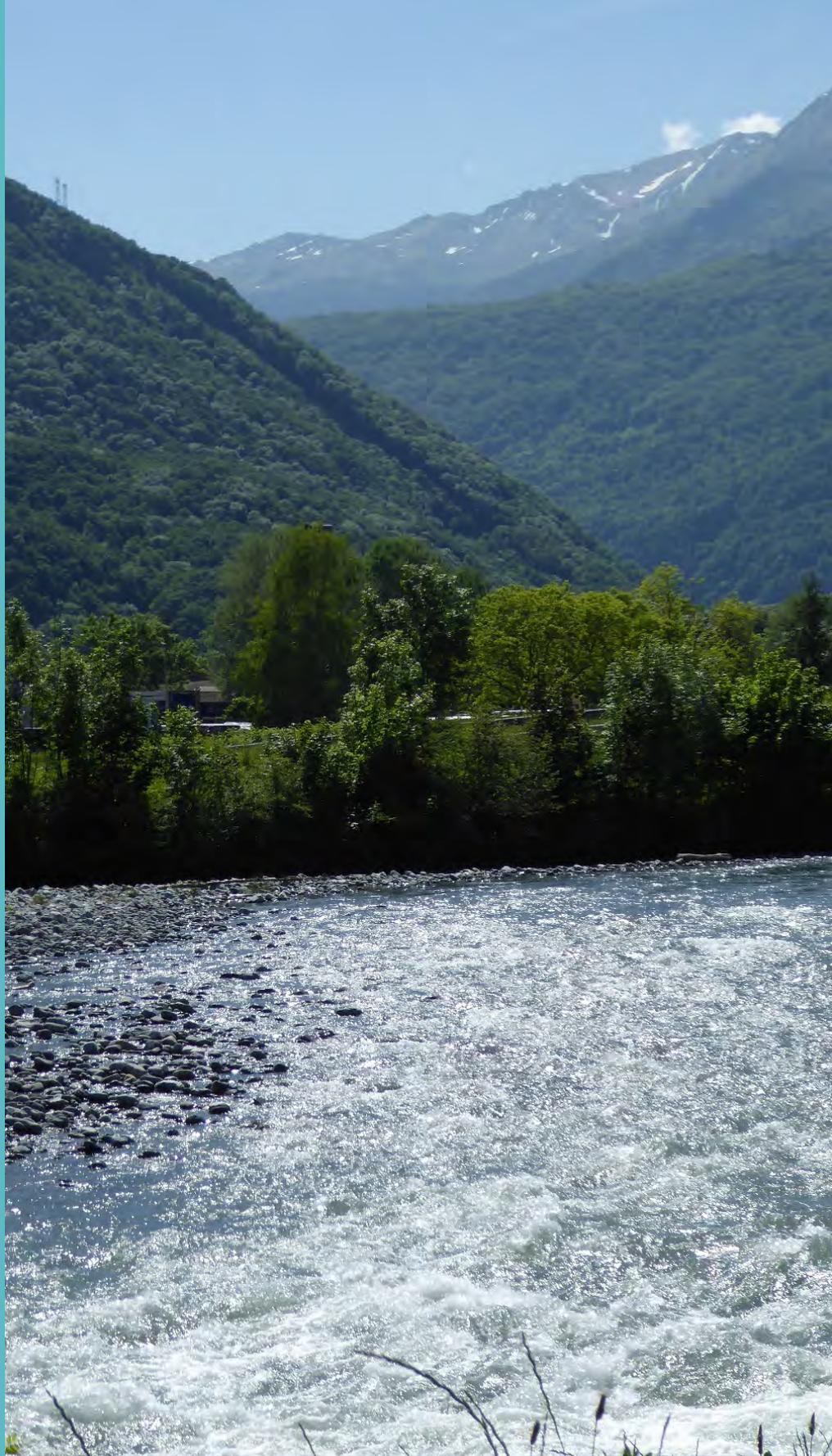
Stage de théâtre enfants • (page 9)

**SAMEDI 27 JANVIER ET
DIMANCHE 28 JANVIER 2018**

Stages de théâtre adultes • (page 9)

**SAMEDI 10 FÉVRIER
AU MARDI 13 FÉVRIER 2018**

Stage de théâtre enfants • (page 9)



MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage
Tél. : 04 76 68 07 33
Fax : 04 76 78 32 18
Mail : mairie.ndmesage@wanadoo.fr
Web : www.notredamedemesage.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	13H30 / 17H30
Mardi	13H30 / 18H00
Mercredi	FERMÉ
Jeudi	13H30 / 17H30
Vendredi	13H30 / 18H00
Samedi	FERMÉ

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la Mairie.